

véou ! Quo dit ma lettre à ma mère, cette lettre coupable que je regrette, aujourd'hui, pour toute la douleur qu'elle lui a causée ; mais que je n'étais pas libre de ne pas lui écrire, dans l'état de fièvre, d'exaltation nerveuse où je me trouvais, à cet instant fatal, oruel, abominable ?

— Elle dit que je ne puis survivre à la perte de la femme aimée. Elle raconte l'affreuse agonie de l'homme amoureux qui fait, à heure fixe, que la femme sans laquelle il ne pourrait vivre, qu'il adore de toutes les forces de son âme, qu'il désire comme un fou, et qu'il a respectée, que cette femme va appartenir à un autre homme, indigne à tous égards d'un pareil trésor !

— Ah ! monsieur le juge d'instruction, je ne sais si vous avez jamais aimé ! Mais, si vous aimez, un jour ; si celle que vous aimez ne peut être à vous ; si vous apprenez qu'un autre homme sera son mari ; si vous connaissez la minute exacte à laquelle disparaîtront toutes vos espérances, s'envoleront tous vos rêves, alors vous comprendrez ce qui se passait dans mon cœur, pendant que j'attendais l'instant où s'éteindrait la lumière qui brillait dans la chambre nuptiale.

— Pourquoi j'étais là ? N'est-ce pas trop facile à comprendre ? Qui n'y eût été à ma place, ressentant ce que je ressentais, aimant comme j'aimais, résolu à mourir ? Eh bien, aurais-je éprouvé tout cela ?

— Aurais-je été là, armé d'un revolver, si ce mariage avait été le résultat de la combinaison hideuse que vous supposez ?

— Mais cela est insensé, et tous les faits réunis par vous se tournent contre l'accusation. Pour cela, il suffit de prouver mon désespoir, de prouver le désespoir de Jeanne. Et rien est-il mieux prouvé ?

— Tenez ! monsieur le juge d'instruction, un fait me revient encore à l'esprit, qui détruit tout l'échafaudage de l'accusation. C'est ma présence à l'église, au moment de la cérémonie religieuse, cette présence qu'on a soigneusement relevée et que vous me reprochez !

— Que s'est-il donc passé à cet instant ? Avais-je l'air d'un assassin satisfait du succès de son entreprise ? Jeanne avait-elle l'air de cette misérable que vous supposez, et qui songeait à la réussite du crime convenu entre nous ?

— En me voyant, elle s'évanouit, la pauvre enfant ! Il fallut l'emporter sans connaissance. Eût-ce été là son attitude, si nous avions été d'accord, si nous avions su, prévu, que dans quelques heures elle serait veuve ?

Cette argumentation serrée ne pouvait pas ne pas gêner considérablement monsieur Didier de la Tour, et ne pas le frapper, quelque prévenu qu'il fût contre l'accusé et sa prétendue complice. Mais le magistrat était un homme habile, tenace, entêté, qu'on ne démontait pas facilement, et qui, fort de sa conviction sincère, car elle était sincère, savait opposer arguments à arguments.

Cependant, il dut faire certaines concessions.

— Admettons tout ce que vous dites, répondit-il froidement à Robert. Admettons que vous n'avez pas poussé mademoiselle d'Esparre à ce mariage, dans le but de vous emparer de sa fortune et de celle du comte, après sa mort ; admettons que ce mariage vous réduisit au plus extrême désespoir, à la folie, comme vous dites vous-même. Cela ne prouverait pas votre innocence. Cela prouverait, au contraire, que vous étiez arrivé à un état d'exaltation où l'on devient capable de tous les crimes, pour satisfaire sa passion.

— Vous étiez prêt à vous tuer, par jalousie ; dites-vous ?

Soit ! Mais mademoiselle d'Esparre vous aimait avec le même emportement. Elle l'avoue.

— L'union qu'elle contractait lui était odieuse ; elle haïssait son mari. Elle ne le nie pas. Elle savait que vous étiez là, ou elle s'en doutait. Elle a ouvert sa fenêtre pendant que vous étiez dans la rue. Vous reconnaissez le fait ?

— Oui, monsieur.

— Elle doit vous avoir vu, ou entendue. Elle s'était arrangée pour être " seule ", quelques instants avant l'entrée de son mari. Cela est prouvé. Peut-être était-il convenu qu'elle vous accorderait, à ce moment, un dernier rendez-vous. Peut-être l'idée ne lui en est-elle venue qu'en vous apercevant. Elle vous a introduit dans l'hôtel, ou vous vous êtes introduit de vous-même, par un moyen quelconque, connu de vous. Vous aviez une clef de la porte de la rue de Verneuil. Je veux bien supposer encore que vous n'aviez pas prémédité, ni l'un ni l'autre, la mort du comte.

— Vous voyez que je vous fais la part belle et que j'accepte toute votre thèse. Mais, une fois réunis là, tous les deux ensemble, attendant le mari, sa mort a été décidée, " improvisée " si vous voulez. Vous alliez vous tuer, au risque de tuer votre mère. Vous avez préféré tuer votre rival.

— Vous aurez beau faire, monsieur, il sera toujours évident que vous seul aviez intérêt à la mort de M. Gérard de Noiville, et qu'un amant seul, par convoitise ou par jalousie, pouvait choisir l'instant précis qui a été choisi pour le meurtre. Toutes les circonstances démontrent l'action d'un amant.

— D'ailleurs, qui eût assassiné le comte ? Un de ses servants ? Pourquoi ? Dans quel but ? Pour le voler ? C'est trop absurde. Vous même n'oseriez le soutenir.

— Le vol n'a point été le mobile du crime. Une vengeance, alors ? De la part de qui ? Vous aviez des motifs de haine contre le comte. Vous l'avouez.

— Donc vous êtes l'assassin, et madame de Noiville, qui avait les mêmes intérêts que vous, vous a aidé, a été votre complice, ou active ou passive, dans une mesure qu'il reste à établir.

— Maintenant que le meurtre ait été combiné longtemps à l'avance entre vous, dans les diverses entrevues que vous avez eues ensemble, ou qu'il ait été improvisé, sur le moment, je le répète, ce qui est possible, c'est un point que les débats éclaireront, et sur lequel messieurs les jurés auront à prononcer souverainement.

XXV.

Cependant, M. Didier de la Tour ne perdait pas de vue non plus le crime de Saint-Maur-des-Fossés, si mystérieux, dont la victime, Pierre Henry, gisait dans un lit de l'hôpital Saint-Antoine.

Dans l'esprit du magistrat, il y avait cette conviction qu'il existait une connexité quelconque entre cette affaire et le drame accompli rue de l'Université.

Nos lecteurs savent, en effet, que le juge d'instruction ne se trompait pas absolument à cet égard.

Ce qui lui donnait cette conviction, c'était la nature des blessures relevées sur le corps des deux victimes : le comte de Noiville et le jeune garçon trouvé au bord de la Marne.

Ces blessures, bien évidemment, avaient été faites par la même arme ; elles portaient pour ainsi dire une marque de fabrique, à savoir l'empreinte de la virole du couteau dont s'était